

Il en avait conclu qu'avant de traiter cette affaire comme une question de privilège absolue, il y aurait lieu que la Chambre ou l'un de ses comités étudiat les problèmes que de tels cas soulèvent.

Je comprends parfaitement bien que le député de Calgary-Ouest s'inquiète de ce qu'on ait publié prématurément un document à caractère nettement confidentiel avant qu'il ne soit déposé à la Chambre. En s'inspirant uniquement de la coutume britannique, la présidence devrait reconnaître le bien-fondé de la question de privilège. Bien qu'on n'ait présenté aucun élément qui nous permette d'attribuer à quiconque la fuite de ce document à la presse, il y a lieu de blâmer cette dernière d'avoir divulgué prématurément un rapport dont elle savait qu'il était confidentiel tant que la Chambre n'en aurait pas été saisie.

La Chambre a toujours soutenu avec fierté la liberté de la presse. Nous avons eu tendance, en pratique, à pencher en faveur de cette liberté plutôt qu'à donner suite à la question de privilège à tout coup, ainsi qu'en témoignent les décisions rendues par mes prédécesseurs et dont j'ai fait état. Dans deux de ces cas, l'affaire était encore plus importante puisqu'elle concernait la fuite de rapports provisoires établis avant que le comité n'ait pris de décisions définitives. Dans les circonstances, je m'inspire donc de ces précédents pour dire qu'il n'y a pas lieu d'accorder préséance à cette question sur nos autres travaux.

Néanmoins, cette décision ne doit pas permettre de conclure que la presse sera exonérée à tout coup, advenant qu'elle publie encore prématurément des documents dont elle connaît le caractère confidentiel.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voulais juste m'excuser officiellement pour toute gaffe que j'aurais pu commettre dans mon enthousiasme à accueillir à nouveau à la Chambre après une longue absence l'une de nos distingués parlementaires, notamment le député de Red Deer (M. Towers). Nous nous réjouissons tous de son retour parmi nous.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Des excuses n'étaient ni requises ni nécessaires. Je me permets de souhaiter moi aussi la bienvenue au député.

**Des voix:** Bravo!

### Déclarations de ministres

• (1510)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

#### PRÉSENTATION DU 4<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, dans les deux langues officielles. Le comité a examiné le projet de loi C-30 et fait rapport sans propositions d'amendement.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

\* \* \*

### LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

#### DÉPÔT EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI—CORRECTION D'UNE COQUILLE DANS LA VERSION FRANÇAISE

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 2) de l'article 46 du Règlement, et étant donné que l'on m'a signalé une coquille dans la version française du document que j'ai déposé à la Chambre vendredi dernier, je veux déposer une version corrigée de ce document, soit l'Ordre n° 1 établi en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

\* \* \*

### LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

#### DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1983-1984

**M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 2) de l'article 46 du Règlement, je suis heureux de déposer sur le bureau de la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du ministère de la Justice pour 1983-1984, que je voudrais voir renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

\* \* \*

### LA SEMAINE DES DONNEURS D'ORGANES

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je devais faire une déclaration à l'occasion de la Semaine des donneurs d'organes. Comme c'est aujourd'hui une journée d'opposition, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre, et plus précisément de celui de l'opposition. Toutefois, j'en profite pour inviter tous mes collègues à venir signer leurs cartes de donneurs à la salle du Commonwealth, afin de lancer ce que j'estime être un projet fort valable. Quant à l'organe qu'il faut donner, comme s'enquérât le très honorable député, je laisse cela à sa discrétion.